

Grille Tarifaire

En application de l'arrêté du ministre des Finances et du ministre des Affaires Locales et de l'Environnement du 13 Avril 2018 relatif à la fixation des redevances d'assainissement.

1 - Usage Domestique : tarif progressif par tranche de consommation

En millimes

consommation	Tranche de consommation	redevances	
		variable	fixe
0-20	0-20	28	1875
21-40	0-20	41	1875
	21-40	245	
41-70	0-20	257	5865
	21-70	408	
71-100	0-70	408	11515
	71-100	675	
101-150	0-70	429	12090
	71-150	700	
+151	0-70	429	12450
	+71	866	

2- Usage Touristique

En millimes

Usage Touristique	redevances	
	variable	fixe
Touristique	1540	12425

3- Usage Industriel ou autres activités polluantes

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	1215	12425
Industriel dont le rejet est conforme aux normes de rejet dans le milieu naturel	880	12425
Industriel dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1215 + (Q * 585)$	12425
Industriel et activité polluante non raccordé au réseau public d'assainissement	880	12425

NB : **Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.

4- Usage Commercial ou Professionnel ou Autres

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Commercial, Professionnel et Autres non polluant dont la consommation ne dépassant pas 10 m ³ /trimestre	823	12425
Commercial, Professionnel et Autres non polluant dont la consommation est supérieure à 10 m ³ /trimestre	1023	12425
Commercial, Professionnel et Autres dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1215 + (Q * 585)$	12425

NB : **Q** est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.

- Usage Administratif

En millimes

usages	redevances	
	variable	fixe
Administratif non polluant	1215	12425
Administratif dont le rejet dépasse les normes de rejet dans le réseau public d'assainissement	$1215 + (Q * 585)$	12425

NB : Q est un coefficient de pollution qui représente la quantité de pollution supplémentaire aux normes de rejet dans le réseau public d'assainissement, déterminé en fonction des résultats des analyses faites sur un échantillon du rejet de l'utilisateur dans le réseau.